

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2010

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2944)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 29

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 13

À l'alinéa 13, après le mot :

« titulaire »,

insérer les mots :

« du plan ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.